Grégoire Mukendi Ngombo

Lettre aux amis de l'ANR

L'action de l'agence congolaise des renseignements revisitée

EDILIVRE

EXTRAIT

Introduction

Le fonctionnement des services de renseignements a toujours été critiqué en République Démocratique du Congo. Toutes situations d'arrestation, d'enlèvement, d'interpellation, de surveillance sont souvent qualifiées d'arbitraires, et généralement imputées aux agents des services secrets à telle enseigne que ces agents sont généralement discrédités, vilipendés et mal vus aux yeux de l'opinion tant nationale qu'internationale. considérés comme des commandeurs du chaos, leur action sape l'enclenchement d'une véritable démocratie et d'un Etat de droit.

En RDC, l'ANR avec ses trois lettres d'acronyme, dégage une forte odeur de complot, d'arrestation arbitraire et de flagellation.

En effet, la revisitation de l'action du service civil de renseignements congolais est un exercice autant délicat que périlleux pour tout celui qui s'engage sur une telle voie. Nous suivons ce fil pour plonger et montrer que les pratiques de renseignements d'une

EXTRAIT

part, et les objectifs à atteindre grâce aux renseignements d'autre part, sont intimement liés, et que pour y arriver, l'agence nationale congolaise doit jouer le rôle non seulement de véritable service public mais aussi de service réellement d'intelligence.

Cependant, pour tout chercheur avisé, la vraie difficulté réside dans la collecte des données pour faire un travail de recherche sur un tel service ; même pour les agents qui y travaillent, cette collecte pose problème car les documents secrets sont classés « top secret », les informations étant classifiées et considérées comme secret-défense pour la sûreté de l'Etat, quand bien même certains de ces documents ont atteint leur délai de déclassification.

Pour la plupart de ces agents, leur comportement se justifie par le fait que la structure et le fonctionnement du service de renseignements d'un pays, ne doit pas respecter un modèle universel et linéaire à suivre. Chaque régime propose son modèle qu'il entend voir fonctionner afin de contribuer à la stabilité de ses institutions.

Enfin, la majorité d'actions menées qui aboutissent à des décisions prises sur base des renseignements au sein de l'agence nationale congolaise ne se penchent que sur les données liées à la sûreté intérieure. L'aspect extérieur est souvent méconnu, négligé ; alors amener un discours sur l'inaction dans le compartiment extérieur est souvent mal perçu, car certains des responsables du service sont très hostiles à toute

EXTRAIT

allégation tendant à stigmatiser le manque de formation comme agents de renseignements, détectives, agents secrets, agents doubles, agents de filature, espions, investigateurs, consultants ou analystes.

Très chers amis,

Le spectacle que continuent d'offrir les institutions africaines en général et congolaises en particulier est celui d'un mimétisme archaïque et dépassé. Lorsque nous jetons un regard dans le passé institutionnel de la République Démocratique du Congo, nous constatons que la plupart d'empires et royaumes que le pays a connus faisaient presque tous l'objet de convoitise et d'attaques par les puissances extérieures.

Malgré tout cela, ces empires et royaumes ont brillé par leur savoir faire dans la mise en place des structures qui incarnaient leurs chefs (Empereurs ou Rois) qui étaient à la tête de ces différentes entités politiques. La stabilité qu'ont connue celles-ci l'était à la suite de la maîtrise de l'information et la collaboration entre différents organes. Chez les lubas par exemple, une ethnie du centre du Congo dans le Kasaï, il y avait des « ketela » et des « bena mpala » qui furent des véritables espions du chef. C'est eux qui fliquaient et ramenaient des informations sur le climat paisible qui régnait, mais aussi celles relatives au danger éventuel qui guettait l'entité, et les chefs prenaient des dispositions préventives.

EXTRAIT

Pour bien mener ce propos, nous sommes préoccupé par un ensemble d'interrogations que nous avons bien voulu partager avec vous.

Aujourd'hui, en dépit de crises qui ont longtemps caractérisé les institutions, crises qui sont souvent à la base de leur instabilité, les institutions politiques de la République Démocratique du Congo sont entrain de se démocratiser. Plusieurs autorités qui gouvernent ont été élues par le peuple.

Ces autorités peuvent-elles bien gouverner alors que les institutions sont souvent instables et connaissent permanemment des dysfonctionnements ?

Comment faire de l'agence nationale de renseignements une véritable officine de prévention des crises internes afin d'éviter à d'autres services de sécurité des altercations avec les populations ; altercations qui, une fois produites, ternissent, érodent et écornent l'image des autorités et des institutions ?

Enfin, comment faire de l'agence nationale de renseignements un véritable outil de l'Etat, un organe public au service de l'intérêt général, capable d'anticiper, de prévenir les éventuelles crises d'origine externe et comment pallier à son dysfonctionnement interne ?

Très chers amis,

Tout propos de ce genre doit impérativement s'appuyer sur un certains nombre d'allégations avancées par d'autres afin de démontrer de quelle

EXTRAIT

manière les mêmes problèmes ont été abordés dans d'autres contextes et environnements. Leur façon de les aborder peut nous servir de repère afin d'améliorer les prestations et fonctionnement de la structure chargée de gérer les renseignements en République démocratique du Congo. On y reviendra avec les affaires pour étayer ce point de vue..

Nous vous rappelons qu'un Etat peut arriver à se consolider, à stabiliser ses institutions, assurer une paix durable à sa population ; bref, à s'engager sur la voie du développement grâce au travail fourni par les services de renseignements, d'intelligence, d'espionnage, de contre espionnage, d'investigation criminelle, de fichage, de surveillance et de vidéosurveillance que vous êtes. Mais pour bien arriver à cette fin, il faudrait de la part des agents secrets des connaissances scientifiques doublées d'un esprit d'abnégation.

Très chers amis,

Dans tout écrit de ce genre, la détermination et la circonscription du champ d'investigation permet au rédacteur de ne pas embrasser des domaines épars.

Le secteur des renseignements étant aussi cosmopolite, ésotérique et complexe, nous nous sommes résolu de vous parler uniquement de la période comprise entre 1998 et 2006 incluant celle de 1+4 qui a constitué le moment fort de l'instauration d'un système de sécurité hybride et atypique ayant engendré une polyarchie sécuritaire dont on est

EXTRAIT

incapable de s'en départir au jour d'aujourd'hui. Même si en réalité, les problèmes ont commencé depuis la période lointaine de la deuxième République pendant laquelle on injecta une forte dose de tribalisation dans les organes de sécurité.

En effet, les origines de la crise profonde et multiforme que la République démocratique du Congo traverse remontent à l'accession du pays à l'indépendance. Crise institutionnelle, rébellions et insurrections armées prolongées, mauvaise gestion de la chose publique ; bref, le pays fut plongé dans une confusion totale.

La fin du 20e siècle a été particulièrement marquée par des mouvements de contestation des systèmes politiques à l'échelle planétaire. En Afrique, particulièrement en République Démocratique du Congo, jadis Zaïre, à la suite de l'éclaircie de la Perestroïka qui a soufflé du Nord au Sud, et d'Est à l'Ouest, l'idée d'installer une démocratie s'est imposée comme une thérapie à la crise dont souffrait la société congolaise prise en étau par des puissances étrangères par le biais d'une dictature de type sociologique du Maréchal Mobutu.

A travers tout le pays, les voix se sont élevées pour exiger la démocratisation des institutions de l'Etat et la libéralisation de la vie politique, jusque-là chasse gardée du Président Mobutu et de son parti Etat (M.P.R.). Frondes parlementaires, manifestations estudiantines, mémoranda des évêques, grèves des

EXTRAIT

fonctionnaires, sont autant des soubresauts qui ont secoué la société Congolaise et ont contraint le Maréchal Mobutu à organiser des consultations populaires de janvier à mars 1990.

Ces dernières vont déboucher sur des réformes politiques annoncées lors de son discours du 24 Avril 1990 ouvrant l'espace politique congolais à la démocratisation.

La transition qui commence à cette date au titre de préfiguration de la Troisième République ne tardera pas à se transformer en un théâtre de quolibets et de tiraillements qui vont ainsi conduire le pays à la faillite.

La guerre dite de libération intervient, Mzee L.D. KABILA accède au pouvoir, mais les mêmes problèmes continuent. D'ailleurs, il se permet de mettre dans les oubliettes de l'histoire les quelques avancées que le pays avait déjà jusque-là enregistrées.

Survient ensuite les guerres, les rébellions – agressions qui vont à leur tour se succéder, plongeant le pays dans un obscurantisme abyssal. A la base de toutes ces situations, la faiblesse des institutions due aux contradictions internes.

En vous adressant ce propos, notre souci consiste à montrer que malgré les divergences de vues que l'on puisse avoir sur le plan interne, certaines crises qui peuvent conduire à l'instabilité institutionnelle sont évitables. La restructuration de votre service doublée

EXTRAIT

de votre savoir faire est un impératif pour pouvoir endiguer en grande partie à l'éventualité de déstabilisation des institutions du pays.

Nous recherchons à travers ce propos que nous vous adressons, à sensibiliser l'opinion publique sur l'importance d'un service d'intelligence dans un pays déchiré comme la République Démocratique du Congo.

Notre préoccupation majeure consiste à vous interpeller vous, agents de ce secteur, pour que vous sachiez que vous êtes au service de la nation et des institutions républicaines.

Vos prestations visent à stabiliser l'Etat et procurer une paix durable à la population qui est très souvent effarée par votre complicité. Elle estime que les guerres nous surprennent à cause de votre laxisme comme service chargé d'anticiper sur les événements. (cfr la mort de M'zee LD Kabila et les multiples condamnations des agents de service de renseignements qui a eues).

La non prévention, la non anticipation des événements est un acte qui se paie cash et cher contre tout agent qui a accepté de jouer le rôle de la lance et du bouclier, responsable comme subalterne.

Même si l'anticipation est un reflexe qu'on acquiert lorsque le service connaît une fluidité organisationnelle et fonctionnelle interne.

EXTRAIT

Très chers amis,

Nous vous proposons de subdiviser ces propos en quatre chapitres :

– le premier chapitre parle de la naissance et de l'évolution du service de renseignements ;

– le deuxième chapitre s'attelle à esquisser les services gouvernementaux de renseignements ;

– le troisième chapitre parle de premiers pas ;

– le quatrième chapitre revient sur la nouvelle pratique du renseignement et les pas vers l'avenir.

EXTRAIT

EXTRAIT

Chapitre I
Naissance et évolution des services de renseignements

Avant d'entrer dans le vif de l'analyse du concept de renseignement, voyons dans une première section celle de la police à laquelle la notion de renseignement est intimement liée.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de démontrer l'importance de la police, dont les missions sont consubstantielles à celles des services de renseignements. Nous allons également parler de l'origine des renseignements dans une deuxième section. La troisième section elle, va faire l'historique des services de renseignements, alors que la quatrième section va s'atteler à parler de la nature des renseignements. Nous allons démontrer ici que les missions des renseignements ont une origine céleste c'est-à-dire tirées de saintes écritures. Enfin, nous allons finir par épingler quelques affaires de renseignements.

EXTRAIT

SECTION I – LA POLICE : ANCÊTRE DE TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ

I.1.Origine

La police est une technique qui a servi à organiser l'Etat. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles apparaît en France la science de la police. Un courant des pensées qui préfigure le caméralisme allemand avec comme répertoires des textes considérés parfois comme de simples compilations des juristes de l'ancien régime jetant les bases d'un régime administratif moderne fondé sur l'idée de police. La science de police contribua à consolider les institutions de l'Etat national et mit en évidence le lien de l'administration avec le juridique et le politique, qui est une constance de la pensée administrative française.

A partir de la révolution française du 14 juillet 1789, la notion de la police va perdre sa capacité à résumer l'ensemble des activités administratives et juridiques de la cité. La police deviendra un appareil administratif spécialisé dans le maintien de l'ordre intérieur.

Par ailleurs, sur le plan juridique, elle sera l'opposée du service public et ne rendra plus compte désormais que d'une partie des activités étatiques.

Cette rupture sémantique est essentielle : la notion explicative de la police est devenue une activité administrative parmi tant d'autres et une structure. Chemin faisant, la notion de police s'est appauvrie.

EXTRAIT

Il faudrait voir dans cette évolution les effets du libéralisme qui cantonne la police dans certaines limites. Théoriquement et pratiquement, la police post révolutionnaire reçoit le message. C'est au début de 20e siècle que Maurice Hauriou reprend la notion de la police pour expliquer le droit administratif, en affirmant qu'il permet d'éviter le débordement anarchique de théoriciens du service public[1].

Devenue pourvoyeuse habituelle de la justice pénale, la police agit soit d'initiative (proactivité) soit par une impulsion externe (réactivité).

Dans le premier cas, elle assure la sécurité de l'Etat et intervient dans les lieux publics (circulation routière, contrôle d'identité, etc.). Cette tâche ne correspond cependant pas, à une liste précise d'activités définissant le métier du policier.

Dans d'autres cas la victime dépose plainte (d'autres plus facilement que l'auteur lui est inconnu) ; autorité politique et administrative comme personnes privées s'adressant à la police chaque fois qu'aucun autre organisme n'est compétent ou disponible.

De ce qui précède, il revient de constater que les fonctions et services de police sous d'autres cieux recouvrent des domaines très divers.

---

[1] GLEIZAL, J.J., *La police en France*, Col. Que-sais-je ?, P.U.F., Paris, 1993, p.3.

EXTRAIT

I.2. Fonctions et services de la police

Le code de procédure pénale français par exemple, pour ne prendre que ce cas unique, assigne d'abord à la police judiciaire de constater les infractions de la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs.

La police judiciaire mène des investigations comme auxiliaire du juge d'instruction. Par son objet, elle se distingue de la police administrative qui vise, en prescrivant un certain nombre de mesures restrictives de l'exercice des libertés publiques, à prévenir les dangers que peut courir l'ordre public en dehors de toute instance judiciaire.

Il revient de remarquer la difficulté de séparer nettement la police judiciaire et la police administrative. Cette difficulté vient d'abord de ce que certaines autorités telles que le maire et le préfet sont à la fois officiers de police administrative, et de ce que ce sont les mêmes agents de police qui sont chargés d'exécuter ces missions d'enquêtes répressives et celles de contrôle préventif. De plus, une opération de police administrative peut à tout moment se transformer en opération de police judiciaire si les faits délictueux viennent de se produire.

C'est pour éviter les confusions et accroître les garanties de justiciables que certains pays ont adopté des structures de police dont les services et les responsabilités sont distinctes selon la nature de

EXTRAIT

l'action à mener. C'est le cas pour la France où la police est assurée par trois types de structures. La police nationale (qui est sous l'autorité du ministre de l'intérieur), la gendarmerie (placée sous l'autorité du ministère de la défense) et les polices municipales qui sont un complément de la police nationale [2].

Outre le phénomène majeur de notre époque, les organismes privés et entreprises développent de véritables polices privées dans leurs domaines d'activités en recrutant des agents de sécurité ou en recourant à des firmes spécialisées.

I.3. Missions de la police

Cependant, pour bien comprendre la quintessence de tout ce qui précède, il faudrait se replacer dans la pensée de Marcel LECLERE qui conçoit la police comme étant tout organisme qui assure l'une des trois missions auxquelles correspond une division tripartite du travail :

– elle enjoint dans le cadre de la loi et de règlement en relation avec cet aspect spécialisé de fonctionnaires, en principe ostensibles : c'est la police de prévention dite encore administrative ou police d'ordre ;

– elle recherche les infractions contre les personnes et contre les biens : c'est la police de répressions dite police judiciaire puisqu'elle livre les coupables aux tribunaux ;

---

[2] GLEIZEAL, J.J., *op.cit*, pp.37-43.

EXTRAIT

– elle occulte l'opinion afin d'éclairer le pouvoir sur l'état d'esprit et les réactions des populations et détecte les activités subversives : c'est la police politique, désignée publiquement sous l'appellation « *renseignements généraux* » et qu'on appellerait plus justement « *police de prévision* » ou « *police civique* »[3]

Nous signalons que c'est sur cette dernière mission que nous allons nous appesantir tout au long de ce plaidoyer afin de montrer de quelle manière cette catégorie de police qui a reçu comme mission des renseignements généraux, peut œuvrer pour assurer à l'Etat congolais une stabilité institutionnelle.

Dans beaucoup de pays développés d'Europe et aux Etats-Unis, il a été fait un constat au début du siècle dernier que les services autrefois devenaient de plus en plus incapables de pouvoir assurer la sécurité des biens et des personnes avec efficacité.

Cette situation était due au fait que avec l'accroissement de la criminalité, faire face à ces missions exigeaient un effectif aussi important en termes d'agents et de matériels.

C'est la raison pour laquelle, en vue de pallier à cette insuffisance, les Gouvernements de ces pays se sont résolus de pouvoir accorder à certains privés l'autorisation de constituer des sociétés de gardiennage, dotées de statut particulier, respectant

[3] LECLERE, M, *La police*, col. Que-sais-je ?, P.U.F., Paris, 1990, pp.8-9.

EXTRAIT

un certain nombre de critères fixés par l'Etat, la législation du pays où elles sont installées.

Nous signalons en outre que ces services de gardiennage peuvent, dans le cadre du renforcement des stratégies en matières de renseignement,(du reste) être utilisés de façon ponctuelle ou circonstancielle pour réaliser telle ou telle autre mission.

C'est le cas par exemple de Black water, une société de sécurité américaine de droit privé qui travaille en connivence avec l'armée américaine et la CIA au Moyen Orient, et plus précisément en Irak et en Afghanistan pour démanteler les réseaux terroristes d'Al-qaida et des talibans.

SECTION II. – SERVICE DE RENSEIGNEMENTS COMME UN SERVICE PUBLIC

Il sied de signaler que le service dont nous allons parler ici est un service public. Car, l'A.N.R. est un organe du secteur public de l'Etat.

1. Service public

Deux conceptions sont à retenir lorsqu'il s'agit de définir ce que c'est un service public. Il y a la conception matérielle et la conception formelle.

EXTRAIT

1°. Conception matérielle

Le service public est un ensemble d'activités exercées par une collectivité publique en vue de satisfaire un besoin d'intérêt général.

2°. Conception formelle

Celle-ci pense qu'il y a service public lorsqu'on applique aussi cette expression à l'ensemble de moyens humains et matériels contrôlés par l'Administration, qui gère un service public ou une activité dans un but d'intérêt général.

Tant que le sens formel et le sens matériel de la notion de service public coïncidaient, cette notion était assez opératoire. Elle permettait notamment de déterminer quel était le champ d'application du droit administratif et des prérogatives particulières que l'Administration détient précisément pour garantir le fonctionnement régulier des services publics.

Dès l'instant où le sens formel et le sens matériel de cette notion ont été dissociés, sous l'influence notamment des conceptions relatives au rôle de l'Etat et de ce qu'il est convenu d'appeler l'interventionnisme économique ; la notion de service public perdu toute portée, et on a pu parler de crise de la notion de service public.

D'une part, des besoins d'intérêt général, dont la satisfaction est précisément constitutive d'une mission de service public, devraient être satisfaits par des personnes privées qui, dès lors, se voyaient

EXTRAIT